

Protocole Enquête NOYADES 2003

L'enquête NOYADES 2002 réalisée entre juin et septembre 2002 a fourni des résultats complets sur le nombre de noyades, les caractéristiques, le devenir des noyés, et les circonstances de survenue. Il apparaît nécessaire de poursuivre ce recueil pour l'année 2003 pour assurer une surveillance épidémiologique des noyades les plus graves, c'est-à-dire celles qui ont entraîné un recours à des soins hospitaliers ou qui ont été suivies d'un décès.

L'enquête NOYADES 2003 est organisée par l'Institut de Veille Sanitaire (InVS) et la Direction de la Défense et de la Sécurité Civiles du Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Intérieure et des Libertés Locales.

1 – Objectifs de l'enquête

Les objectifs de l'enquête NOYADES 2003 sont :

- recenser le nombre de noyés ayant nécessité une hospitalisation ou ayant entraîné un décès au cours de l'été 2003 selon le lieu (piscine privée, piscine publique, cours d'eau, plan d'eau, mer, autre lieu) et en fonction des conditions de la noyade (accidentelle, intentionnelle)
- décrire les caractéristiques des victimes (âge, sexe, touristes)
- renseigner sur la gravité de la noyade (stade de noyade) et le devenir des victimes (hospitalisation, séquelles, décès)
- décrire les activités pratiquées et les circonstances lors de la survenue de ces noyades

2 – Méthodologie de l'enquête

L'enquête NOYADES 2003 est une enquête nationale transversale.

Population

Toute personne victime d'une noyade ou d'une quasi-noyade suivie d'une hospitalisation ou d'un décès, survenue sur le territoire français (métropole et départements d'Outre-mer), ayant fait l'objet d'une intervention des secours organisés doit être incluse.

Période

Du 1^{er} juin au 30 septembre 2003.

Envoi des questionnaires

Le questionnaire de l'enquête sera annexé à la circulaire « Noyades » commune du Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Intérieure et des Libertés Locales, du Ministère de la Santé de la famille et des personnes handicapées, et du Ministère des Sports, adressée à tous les préfets des départements de Métropole et d'Outre-mer, au cours du mois de mai.

Recueil des données

Le questionnaire, composé d'une page format A4, est à remplir le jour même de la noyade par le médecin de l'équipe d'intervention auprès du noyé. Il doit être renvoyé sans délai ou au plus tard dans les trois jours qui suivent la noyade.

Les données concernant l'hospitalisation et les séquelles à la sortie de l'hôpital doivent, dans la mesure du possible, être complétées lorsqu'elles sont connues dans les trois jours qui suivent la noyade.

Lorsque l'hospitalisation excède trois jours, elles seront complétées ultérieurement auprès du médecin responsable de la prise en charge à l'hôpital, ou auprès du médecin du département d'information médicale de l'hôpital, par l'équipe InVS, et feront l'objet d'une analyse particulière.

→ Données recueillies :

Nom des secours organisés, Numéro de téléphone, Département.

Intervention : Jour, Heure, Lieu d'intervention (code postal).

Personne accidentée : Date de naissance, ou Age, Sexe, Lieu de résidence (code postal ou pays).

Lieu de noyade : Piscine privée familiale, Piscine privée à usage collectif, Piscine publique ou privée d'accès payant, Cours d'eau, Plan d'eau, Mer (à l'intérieur de la bande des 300 mètres), Mer (à l'extérieur de la bande des 300 mètres), Autre lieu.

Sécurité du lieu : Dispositif de sécurité de la piscine, si oui, précisez : Zone de baignade surveillée, Zone de baignade non surveillée, Zone de baignade interdite.

Conditions de survenue : Noyade accidentelle, Tentative de suicide ou suicide, Agression, Origine non connue.

Stade de la noyade : Aquastress, Petite noyade, Grande noyade, Anoxie.

Activité pratiquée (plusieurs possibles) : Baignade, Bateau à voile (plaisance), Bateau à moteur (plaisance), Bodyboard (surf), Canoë, kayak ou rafting, Hydrospeed, Pêche, Planche à voile, Plongée apnée, Plongée bouteille, Plongeon, Scooter des mers, Autre activité pratiquée, précisez :

Circonstances de la noyade (plusieurs possibles) : Accident nautique, Alcool, Chute, Courants ou baïnes, Epilepsie, Epuisement, Hydrocution, Malaise, Malaise cardiaque, Malaise vagal, Manque de surveillance, Ne sait pas nager, Phase digestive, Autre(s) circonstance(s), précisez :

Devenir immédiat : Décès sur le lieu de la noyade, Hospitalisation, Hôpital, Service, Ville.

Sortie de l'hôpital : Date de sortie, Sans séquelles, Avec séquelles, Décédé à l'hôpital.

Les données recueillies ne sont que très indirectement nominatives. Les personnes susceptibles d'avoir à remplir le questionnaire sont les médecins du SDIS, du SAMU, et des autres secours organisés qui sont soumis au secret médical. Une information sera faite auprès de la CNIL.

Les questionnaires remplis sont à adresser à :

• l'Institut de Veille Sanitaire :

Soit par courrier : Institut de Veille Sanitaire. Enquête NOYADES 2003. 12 rue du Val d'Osne. 94415 Saint Maurice Cédex.

Soit par télécopie : 01.41.79.68.11

Ou à

• la Préfecture du département (SIDPC)

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus :

• à l'Institut de Veille Sanitaire :

C. Ermanel (01.55.12.53.16, c.ermanel@invs.sante.fr)

C. Ricard (01.55.12.53.19, c.ricard@invs.sante.fr)

Dr B. Thélot (01.41.79.68.50, b.thelot@invs.sante.fr)

• à la Direction de la défense et de la sécurité civiles du Ministère de l'Intérieur de la sécurité intérieure et des libertés locales

C. Martinez-Randé (01.56.04.73.70, catherine.martinez-rande@interieur.gouv.fr)

F. Lichière (01.56.04.74.16, frederic.lichiere@interieur.gouv.fr)

Le questionnaire de l'enquête est disponible auprès des personnes ci-dessus et sur le site de l'InVS : www.invs.sante.fr.

Traitement des données

Les questionnaires seront validés et traités par l'InVS : élimination des doublons, validation des informations. La saisie et l'analyse statistique des questionnaires seront réalisées par l'InVS.

3 - Diffusion des résultats de l'enquête

La diffusion des résultats est prévue en décembre 2003.